

EAU POTABLE

Partager

Depuis 2017, la production et la distribution de l'eau potable sont assurées par les services d'Orléans Métropole.



LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le territoire métropolitain se caractérise par 30 captages actifs, répartis sur 17 communes, le plus important étant celui de l'usine du Val à Orléans. 20 unités de traitement (principalement le fer et le manganèse), implantées à proximité immédiate des forages, permettent de traiter les eaux brutes avant mise en distribution.

LE RÉSEAU

Avant sa mise en distribution, l'eau fait systématiquement l'objet d'une chloration. L'agence Régionale de Santé effectue des contrôles réglementaires de la qualité de l'eau en sortie des usines de production, ainsi que sur des prélèvements effectués en différents points du réseau de distribution.

LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE ORLÉANAISE EST RÉPARTIE ENTRE TROIS ENTITÉS



Avec le transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2017, Orléans Métropole s'est vue transférée l'ensemble des modes de gestion existants dans les communes. Ceci explique la multiplicité des situations existantes au 1er janvier 2019 :

- Sur 9 communes, le service de l'eau potable est géré en régie (éventuellement accompagné de prestations de services) ;
- Sur 13 communes, le service de l'eau potable est géré par SUEZ ou Veolia Eau, délégataires du service par le biais de 7 contrats de Délégation de Service Public (communaux ou intercommunaux) pour la gestion du service de l'eau potable. La grande majorité de ces contrats arrive à échéance le 31 décembre 2023 ;
- Sur les territoires en régie, Veolia Eau est le titulaire du marché d'exploitation intercommunal des installations de production d'eau potable (usines de production et réservoirs) avec également une échéance au 31 décembre 2023.

Orléans Métropole est également responsable des investissements et de la gestion patrimoniale sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Des réflexions sont engagées afin de rationaliser et harmoniser le service de l'eau potable sur les 22 communes du territoire à partir de 2024.